



Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis et du quai de la Marne

N/Réf : MR/10/01/09

BULLETIN N° 59 – Octobre 2009

Le mot du Président :

On les pensait bien enterrées à jamais les vieilles chimères de Marne au sujet de l'autoroute ! Eh bien non ! Tel le monstre du Loch Ness, un nouveau danger – bien réel celui-ci - a surgi d'un coup au cœur de l'été : un immense chantier de constructions à l'étude sur les délaissés de l'autoroute de nos deux quartiers. C'est donc en plein mois d'Août que l'ASEP a commencé à mener un long combat qui devra rallier toutes les bonnes volontés et surtout l'unanimité de tous les riverains contre ce projet démentiel, qui ne tiendrait aucun compte de notre cadre de vie.

Michel RIOUSSET

L'ASEP existe maintenant depuis une trentaine d'années et pour les nouveaux arrivants sur Joinville, rappelons que son objet est la préservation du cadre de vie de nos quartiers de Polangis et du quai de la Marne.

Depuis 1975 nous luttons tout particulièrement contre toutes les tentatives, privées ou publiques, affichées ou sournoises, de sur-densification du bâti de nos deux quartiers en même temps que contre toutes les formes d'agression ou pollutions pouvant amoindrir le plaisir que nous avons à y vivre.

Rappelons encore, car cela doit être constamment fait, que l'ASEP se veut **rigoureusement apolitique** et libre de toute attache partisane.

Comme toute association régie par la loi de 1901, l'ASEP a l'obligation de tenir chaque année une assemblée générale ordinaire à laquelle tous ses adhérents sont conviés.

Le bureau de l'association est composé d'habitants de nos deux quartiers, bien entendu tous bénévoles.

Notre travail constant, année après année est de surveiller, contrôler, aider à résoudre quantité de problèmes parfois fort divers en nos deux quartiers ainsi que de surveiller le bon respect des textes quant à certains permis de construire ou démolir litigieux. Mais d'autres problèmes plus généraux méritent explication publique par voie de bulletin.

Ce que nous faisons encore une fois de plus par le présent écrit.

Sommaire de ce bulletin :

- ✓ **le feuilleton autoroute A4 / A86,**
- ✓ **les antennes relais de téléphonie mobile**
- ✓ **la sur-densification**

I – Le feuilletton autoroute A4 / A86



L'ASEP est, dans une certaine mesure, née de la construction de l'autoroute A4 en 1974.

Tous nous connaissons le caractère aberrant du tracé de l'autoroute qui défigure nos deux quartiers et tous les vieux Joinvillais se souviennent du cauchemar qu'aura été la construction de l'autoroute avec son cortège d'expropriations de pavillons, ses norias de camions dans des rues non prévues pour ce trafic, la poussière, les gravats, le bruit etc, etc...

Nous avons été nombreux, au terme de ce cauchemar, pour nous dire "*Plus jamais cela*" et l'ASEP est née de cette commune réflexion.

Le feuilletton s'est ensuite mis en place.

Rapidement il est apparu que le tronçon commun A4 / A86 était une erreur, pourtant fort prévisible et qu'il fallait doubler l'existant.

1987 : s'en est suivi un projet aberrant de doublement de l'autoroute en aérien. Plus inepte était quasiment impossible... et les expropriations ont repris sur deux bandes de part et d'autre de l'autoroute actuelle.

Jusqu'en 1997 : nous nous sommes battus, beaucoup s'en souviennent, pour que le doublement, si doublement il devait y avoir, se fasse en souterrain, tandis que nous luttions encore pour que le nombre d'expropriations soit réduit et pour que, celles-ci se faisant, le soient à des conditions satisfaisantes au niveau délais et prix.

1998 : un projet de souterrain a été élaboré, l'ASEP participant aux travaux, en particulier quant à l'emplacement et à l'esthétique des conduits d'évacuation de l'air vicié mais tout est resté en suspens faute de financement.

Jusqu'en 2006, nous nous sommes encore beaucoup battus quant à la pose de protections phoniques enfin efficaces. L'ASEP a même payé des études d'ingénieurs acousticiens à ce sujet. En vain à ce jour. De même l'ASEP a bataillé pour un traitement des eaux pluviales polluées se déversant directement dans la Marne et le Petit Bras de Polangis.

Les années passent et Joinville attend toujours des protections phoniques efficaces tout le long de l'autoroute A4 sur la traversée de son territoire. Il en est de même pour le traitement des eaux pluviales et viciées.

Force est de reconnaître que les communes voisines, toutes, obtiennent satisfaction – toutes sauf Joinville – Début 2000 ont été construites des protections phoniques performantes le long de l'A4 entre le Moulin de la Chaussée à Saint-Maurice et la passerelle de Charentonneau à Maisons-Alfort.

Aujourd'hui, se mettent en place les mêmes protections tout au long de l'A86 dans sa traversée de Maisons Alfort, avec un rehaussement des panneaux de protection actuels à 6 mètres de haut, ce que nous avons toujours demandé pour Joinville ! Ceci afin de respecter les seuils maxima de la loi sur le Bruit, fixés à 60 dbA la nuit et 65 dbA le jour. Ces travaux, estimés à 30 millions d'euros sont financés par la Région et l'Etat dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région. Mêmes travaux sur l'échangeur de Saint Maurice, et encore également sur Nogent et Champigny. Et Joinville demeure l'éternelle oubliée !

L'ASEP a œuvré, il y a longtemps déjà pour la création en 1988 d'une association loi de 1901 dite "Comité de Défense des Riverains du Tronc Commun A4 / A86" regroupant l'ensemble des communes concernées, ainsi que l'ASEP, le Maire de Joinville d'alors, Pierre AUBRY, en étant le président statutaire.

Nonobstant tous les efforts de l'ASEP cette association a sombré en léthargie faute de concrétisation par l'Etat des préconisations émises par le Préfet du Val-de-Marne, suite à l'enquête publique diligentée fin 2006. Toujours pour un problème de financement du projet.

Aujourd'hui, nous apprenons, des plus fortuitement, par un article dans le journal "Le Parisien" du 20 Août 2009 que l'ensemble des maires des communes concernées par le tronçon commun A 4 / A 86, dont l'actuel Maire de Joinville, réunis dans une association l'ACTEP (Associations des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien), souhaiteraient la création d'une longue zone permettant d'accueillir des entreprises sur les terrains dits "les délaissés de l'autoroute A 4 / A 86" par utilisation à cette finalité des terrains expropriés lorsque le doublement de ce tronçon commun fut projeté. Son étude a commencé début 2009 dans une confidentialité totale et sa finalisation serait prévue fin 2009.

Le Maire de Joinville a, semble-t-il, omis d'en informer l'ASEP et comptait peut-être mettre tout un chacun devant le fait accompli.

Alors qu'un autre article paru dans « Le Parisien » du 24 Octobre 2008, annonçait des « aménagements qui porteront principalement sur la mise en place de nouvelles protections phoniques, le traitement des eaux de ruissellement avec la construction de 3 stations de stockage et le traitement des eaux, et l'insertion paysagère, en repensant le système d'éclairage », le Maire de Joinville manifestait son « contentement » et se déclarait « favorable aux actions qui pourraient faire démarrer le projet. »

Or, moins d'un an après, dans un autre article paru dans « Le Parisien » du 18 Septembre 2009, le Maire de Joinville ne parlait plus du projet validé par l'enquête publique et déclarait : « Je ne suis pas fermé à l'installation d'entreprises liées au développement durable car il y a de l'emploi au bout, mais rien ne se fera sans concertation avec les riverains ».

24/10/2008

24 HEURES

Environnement

Des protections phoniques sur le tronçon A 4-A 86

APRÈS une décennie d'attente, une concertation avec les communes concernées par le projet d'aménagement du tronçon commun A 4 et A 86 resurgit aujourd'hui. Les études préalables seront lancées en 2009, l'enquête publique est prévue en 2012 et 2013. Coût total de l'ensemble : environ 50 M€.

250 000 véhicules par jour, c'est ce que draine le tronçon commun A 4 et A 86, situé entre l'échangeur de Saint-Maurice et la bifurcation de Nogent, soit 2,2 km dans un environnement principalement urbain.

« C'est une infrastructure mal acceptée par les riverains, pour laquelle plusieurs projets successifs controversés ont été envisagés depuis les années 1980 », reconnaît le ministre de l'Environnement. Rassemblés en associations, ces riverains, basés sur Champigny, Joinville, Maisons-Alfort, Nogent et Saint-Maurice, ont vu leurs revendications relayées par les maires de leurs communes. Tous unis dans l'espoir de voir les nuisances sonores réduites bien en deçà des seuils réglementaires.

« C'est évidemment une grande satisfaction de savoir que l'on va passer à la phase opérationnelle », affirme Christian Cambon, sénateur-maire UMP de Saint-Maurice. « D'autant plus qu'avant cela, des premiers travaux d'aménagement sonore vont être réalisés dès janvier 2009 sur le tronçon A 4 longeant Saint-Maurice et Maisons-Alfort. » Même contentement du côté d'Olivier Dosne, maire UMP de Joinville. « Favorable aux actions qui pourraient faire démarrer le projet » et qui, « dans les semaines à venir, a l'intention de réunir le comité de défense des riverains du tronçon commun A 4-A 86 ».

SAINT-MAURICE, HIER. Les aménagements prévus concernent Champigny, Joinville, Maisons-Alfort, Nogent et Saint-Maurice. (D. V. C. N.)

Le conseil général s'interroge sur le « véritable engagement financier » de l'Etat

Les aménagements porteront principalement sur la mise en place de nouvelles protections phoniques, le traitement des eaux de ruissellement, avec la création de trois stations de stockage et de traitement des eaux, et l'insertion paysagère en repensant notamment le système d'éclairage. « Il n'est plus prévu de modifier la capacité du tronçon commun et le recours au contrat de partenariat n'est plus envisagé. »

Peut-être du côté du conseil gé-

néral qui, même s'il est « en cohérence avec la décision de l'Etat », s'interroge sur son « véritable engagement financier ». La lettre adressée à Jean-Louis Borloo en juillet dernier.

CORINNE NÈVES

« Le plus pénible, c'est le matin »

HUGUETTE, habitante de Joinville-le-Pont

A VUE d'œil, l'endroit est bucolique. Mais à y regarder de plus près, et surtout à entendre l'emplacement de la maison d'Hugnette, à Joinville, n'est pas une sinécure. Malgré le temps, l'ampleur des arbres et le doux fil de la Marne, au cœur de sa maison installée au pied du tronçon commun A 4-A 86 et de la ligne du RER A, cette charmante vieille dame de 80 printemps ne se fait toujours pas une raison. « Si j'entends le bruit de l'autoroute ? Oui, bien sûr, je suis à 50 mètres ! » En plus de la pollution, « qui commence à l'empêcher de respirer correctement », Hugnette vit dans le bruit en permanence : « Le plus pénible, c'est le matin quand ça bouchonne », affirme-t-elle. « La nuit, ce sont surtout les bruits des motos qui sont terribles. On les entend longtemps. »

Heureuse des travaux à venir, Hugnette regrette tout de même que « ça n'ait pas bougé depuis dix ans ». Le changement des protections phoniques ne pourrait que lui apporter un peu de confort. Intéressée par l'ensemble du projet à venir, la dame s'interroge aussi sur la fiche laissée de part et d'autre de l'autoroute, ces quelques deux cents pavillons rasés laissant place à un no man's land.

C. N.

24 HEURES

18/09/2009

Joinville

Polémique autour de l'association des riverains de l'A 4-A 86

L'A APPELE à signer des pétitions, à participer à toutes les réunions publiques pour empêcher l'élargissement du tronçon commun de l'A 4-A 86, pour obtenir la construction de murs antibruit et pour que soient traitées les eaux polluées qui ruissellent de l'autoroute vers la Marne. Le comité de défense des riverains de l'autoroute A 4-A 86 veut reprendre de l'activité. Une réunion est organisée aujourd'hui à Joinville, avec des représentants d'associations et de villes riveraines, dont Nogent, Saint-Maurice... mais pas Joinville.

Le maire, Olivier Dosne (UMP), n'envoie pas de représentant et s'en explique : « J'ai demandé à M. Aubry (NDLR : l'ancien maire) de me confier la présidence de l'association et de garder la présidence d'honneur, car me paraissait logique, mais rien n'a été fait dans ce sens. Si ça continue, cette association ne sera plus qu'une coquille vide. Toutes les villes ont obtenu des protections phoniques, sauf nous. Rien n'a été fait contre le traitement du ruissellement des eaux polluées de l'autoroute. Il est temps que M. Aubry passe la main pour faire avancer les choses. »

L'intéressé, âgé de 78 ans, n'est pas du tout du même avis : « Le maire peut soutenir nos actions sans être président du comité, explique-t-il. Nous nous sommes battus et avons obtenu des promesses de l'Etat, dont certaines n'ont pas été mises en œuvre. J'ai l'intention de demander des comptes. »

Des entreprises sur les terrains délaissés

En 2007, le préfet du Val-de-Marne et de région avait préconisé l'installation de nouvelles protections sonores de chaque côté de l'autoroute, le traitement des eaux pluviales ainsi que la valorisation des espaces délaissés à proximité et en dessous de l'autoroute, notamment à Joinville. Aujourd'hui, l'étude lancée par l'association des collectivités territoriales de l'Est parisien (Actep) et l'association de sauvegarde de l'environnement de Polangis « On nous parle de faire venir des entreprises sur les terrains délaissés de l'autoroute. Ça n'est pas du tout ce qui était prévu, estime le responsable associatif. On a toujours parlé d'es-

Le comité de défense des riverains de l'autoroute A 4-A 86 réclame la construction de murs antibruit et le traitement des eaux polluées qui ruissellent dans la Marne. (L. P. / H. BREAULT)

paces ludiques ou sportifs. Si on installe des entreprises, cela va nous amener davantage de trafic, davantage de nuisances... »

Olivier Dosne est plus nuancé : « Je ne suis pas fermé à l'installation d'entreprises, liées au développement durable car il y a de l'emploi au bout, mais rien ne se fera sans concertation avec les riverains. »

ANNE-LAURE ABRAHAM
* 94 : Charenton, Saint-Maurice, Joinville, Champigny, Villiers, Nogent, Le Perreux, Bry, Saint-Mandé, Vincennes, Fontenay-sous-Bois, 93 : Rosny-sous-Bois, Neuilly-Plaisance et Neuilly-sur-Marne.

Ce qui a été fait

AVEC 250 000 véhicules par jour, le tronçon commun des autoroutes A 4 et A 86 génère le bouchon le plus important de France, ainsi que des nuisances diverses et variées sur les populations riveraines de l'autoroute habitant Champigny, Joinville, Maisons-Alfort, Nogent et Saint-Maurice.

Des travaux du même ordre sont également prévus au niveau de Charenton, Maisons-Alfort et Saint-Maurice, toujours le long de l'A 4.

L'appât des taxes foncières, d'habitation ou professionnelles qu'il serait ainsi possible d'engranger serait-il le moteur de cette brillantissime idée ? L'on marche sur la tête.....

L'actuel PLU sur nos deux quartiers comme le POS précédent prohibe toute activité industrielle ou artisanale autre que le commerce de détail sur nos deux quartiers. De surcroît, les bandes expropriées apparaissent comme « *non aedificandi* » (non constructibles).

Le PLU présente une réflexion cohérente approuvée par l'ASEP et ce après qu'il en ait été longuement débattu.

Pourquoi alors cette négation du PLU ?

Nos quartiers ne sont-ils pas suffisamment sinistrés par l'autoroute pour que l'on en rajoute avec d'autres pollutions sonores, une circulation automobile et un stationnement que nos voiries seraient incapables d'absorber, de nouvelles pollutions esthétiques, et la renonciation à l'aménagement ludique prévu sur les bords de Marne.

Et pourquoi pas le long de l'autoroute des casses automobiles, des entrepôts en tous genres, des ateliers avec bruits de machines lancinants, des grandes surfaces commerciales avec livraisons et rotations importantes de clientèle se garant de façon anarchique et tant qu'à faire du moto cross « ou des éoliennes » !!!

Proposition DDE 1987



Proposition ASEP 1987



Proposition ACTEP 2009 ?



L'on voudrait la mort pure et simple de nos quartiers pavillonnaires que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Quant à revenir au Comité de Défense de l'Environnement du Tronc Commun A4-A86 (nouvelle dénomination), l'on constate aujourd'hui que l'actuel Maire de Joinville-le-Pont refuse d'y participer comme s'il souhaitait sa disparition.

L'ASEP quant à elle, fidèle à sa vocation, restera une cheville ouvrière au Comité pour garantir les intérêts des Joinvillais. C'est en effet grâce au Comité que des progrès significatifs avaient pu être espérés pour la protection de nos quartiers quant aux nuisances de l'autoroute.

II – Les antennes relais de téléphonie mobile



Nos téléphones portables, pour fonctionner, exigent des antennes relais selon un certain quadrillage du territoire.

Celles-ci émettent des ondes dont l'innocuité pour la santé des personnes vivant à distance faible est sujette à caution. L'Académie Nationale de Médecine a établi une mise au point à ce sujet.

Beaucoup de pays de la communauté européenne ont inclus en leur législation des normes limitatives strictes quant à ces antennes relais. La France n'a pas encore satisfait à cette mesure de bon sens.

Jusqu'à il y a peu, pour Joinville, l'antenne relais des trois opérateurs était installée sur le toit du collège Jules Ferry.

Le Conseil Général, par souci de la santé de nos enfants, a exigé et obtenu le retrait de ces antennes du toit du collège et les trois opérateurs sont alors partis en recherche d'un toit de remplacement. L'un d'eux a jeté son dévolu sur un immeuble d'appartements de l'avenue Guy Mocquet.

Pour cela, il lui fallait satisfaire à deux préalables juridiques : l'accord du syndicat des copropriétaires et l'accord par la Mairie de sa demande de permis de construire.

Tout cela s'est fait dans une discrétion totale, la majorité des propriétaires étant des bailleurs se souciant plus de la location de leur toiture que de la santé de leurs locataires et du voisinage, et la Mairie laissant le permis se valider par absence de réponse dans le délai légal imparti.

Aujourd'hui, la Mairie nous répond que c'est la municipalité précédente qui a laissé ce permis se valider sans réagir, ce qui est exact, et que ce permis ne saurait plus être rétracté, le délai pour ce faire étant expiré, ce qui est encore, juridiquement parlant, exact. Tout ceci est consternant.

Ensuite de quoi, force est de constater que les solutions pour exiger le transport de cette antenne en un endroit éloigné des habitations existent bien, et ne requièrent qu'un peu de bonne volonté de la part des opérateurs pour résoudre le problème..

Une réunion pour cela a eu lieu en Sous-Préfecture ; l'ASEP y a participé ; des solutions y ont été proposées, des résolutions prises.

Le Maire de Joinville-le-Pont, en réponse à un courrier de l'ASEP, s'est positionné clairement sur le sujet en « *regrettant cette implantation qui n'a fait l'objet d'aucune concertation ...* » et en rappelant « *la position ferme de la commune sur le projet d'antennes de 35 m de haut dans le quartier de Polangis ...* ».

Depuis nous sommes comme la sœur Anne du conte, nous attendons et ne voyons rien venir ...



III – La sur-densification



Depuis sa création l'ASEP lutte contre les tentatives, sournoises ou affichées de sur-densification de nos deux quartiers par le contrôle des permis de construire suspects et par l'élaboration des POS ou PLU à la confection desquels l'ASEP est toujours intervenue.

Il est évident que dans certains milieux la densification a toujours été souhaitée et une loi vient de paraître permettant la majoration de 20 % de l'ensemble des cotes fixées par les PLU si la construction projetée sur le permis de construire sollicite intègre

certains efforts écologiques (isolation, choix de matériaux etc..). **Ceci à condition toutefois que la commune inscrive cette loi dans son PLU, chaque commune restant libre de son choix.**

L'ASEP ne saurait critiquer les propriétaires soucieux de bien isoler leurs demeures ou de rechercher une certaine rationalisation écologique. Là n'est pas la question.

L'ASEP s'opposera avec la plus grande fermeté à l'intégration par la commune de cette disposition dans le PLU actuellement en place.

D'abord parce que cela aboutirait à une sur-densification importante de nos quartiers, ce que nous avons toujours combattu dès la naissance de l'ASEP.

Ensuite parce que cela permettrait quantité de fraudes et rendrait horriblement compliqué, sinon illusoire, le contrôle des permis de construire suspects, la contestation d'un permis de construire devant impérativement, de par la loi, se faire dans les deux mois de sa promulgation, tandis que le contrôle de la sincérité de la construction annoncée ne pourra se faire qu'*a posteriori*, au terme de l'opération.

Il y a là une contradiction qui a dû échapper au législateur. A moins bien sûr qu'il n'y ait là qu'hypocrisie ...



« Qui s'y frotte s'y pique ! »

Le mot du hérisson

Quai de la Marne : une décharge à ciel ouvert !

On ne sait qui, en Mairie, est responsable de cette « géniale » réorganisation du ramassage des ordures ménagères, mais l'initiative, sans aucune concertation avec les riverains, est catastrophique pour le Quai de la Marne. En effet, les éboueurs passent désormais les mardi et samedi après-midi, ce qui fait que les poubelles restent toute la journée sur les trottoirs, voire des week-end entiers pour les entreprises qui n'ont plus personne sur place pour les récupérer le samedi.

... et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne cesse d'augmenter, alors qu'il n'y a plus que 2 jours de ramassage au lieu de 3 ! Là encore on marche sur la tête !



Quai de Polangis : massacre d'arbres en vue.



On ne sait qui a intérêt à faire travailler des pépiniéristes, mais on ne voit pas pourquoi il faudrait abattre tous les acacias qui longent le Quai de Polangis. Tout cela pour un certain nombre seulement qui sont en mauvais état. C'est comme pour la grippe aviaire ? L'application bête et méchante du principe de précaution en abattant tous les arbres, plutôt que de remplacer tout simplement les sujets malades ? Et la facture de s'allonger pour les Joinvillais !

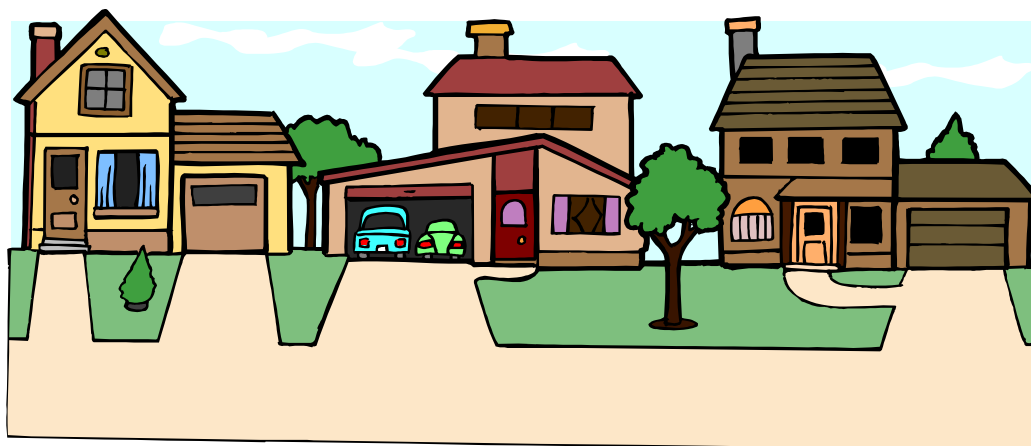
Qui avait parlé de faire des économies ?

Lors de notre prochaine **Assemblée Générale** nous évoquerons avec nos adhérents tous les autres thèmes concernant nos deux quartiers, tels que :

- le « Comité Consultatif Environnement », dont notre association a accepté d'être membre, créé par la Mairie en début d'année, comme "signe fort de développement de la politique environnementale de la Ville".
- les permis de construire.
- les affaires en cours de jugement au Tribunal Administratif de Melun ou en Cour de Cassation.
- le plan de circulation .
- le déménagement des Services techniques de la Ville.
- les nuisances diverses (discothèque, eaux usées etc...)
- et toutes autres questions que vous souhaitez aborder.....

Bulletin d'adhésion

à l'ASEP



BULLETIN D'ADHÉSION A L'ASEP

Mme, Mlle, Mr

Prénom

Adresse postale :

Adresse Internet :

Désire adhérer, ré-adhérer à l'ASEP. Ci-joint, en règlement de ma cotisation un chèque bancaire ou CCP au nom de l'ASEP.

La cotisation pour l'année en cours est fixée à 5 € pour une personne seule, à 10 € pour un couple, ou plus pour les bienfaiteurs, et doit être adressée au siège de l'association :

ASEP, 11 Avenue de Diane, 94340 Joinville-le-Pont, à l'attention de Madame la Trésorière.